

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 février 2020

Présents :

ADRAGNA J – MARTEL C – BORIOS O - TISSEYRE C – ABRIOUX C – DARLY T – GERVASI A –
CADENA J – LIGNERES G – OLIVARES S – SICART M – MIGNARD C – ROUSSEAU L – GILANT Y

Absents : ANCELY N

Secrétaire : ADRAGNA Jacky

1 – CONVENTION MEDECINE DU TRAVAIL ENTRE LA COMMUNE ET LE CDG34 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que la commune ne disposant pas d'un service de médecine, il convient d'adhérer aux services de santé au travail créé par le Centre de Gestion de l'Hérault afin que les agents puissent bénéficier d'un suivi médical.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2 – PROPOSITION D'ORGANISATION D'UNE FETE « EN ROUE LIBRE » PAR L'ASSOCIATION DOUGA DOUGA :

Monsieur le Maire présente la proposition de l'association DOUGA DOUGA, d'organiser une fête tout public les 8 et 9 juillet 2020, au théâtre de verdure, dans l'esprit d'un « cabinet de recherche énergétique ». Cette fête sera ouverte aux enfants et aux adultes.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

3 – CONTINUITE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES A LA SUITE DES ELECTIONS MUNICIPALES :

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} avril 2016, les actes sont transmis au contrôle de légalité par télétransmission, suite au certificat d'authentification accordé au maire actuel. La fin du mandat électoral entraînant de plein droit la révocation de ce certificat, Monsieur le

Maire propose que Madame BERSEILLE Sylvie puisse assurer la continuité de la télétransmission des actes au contrôle de légalité pendant la période électorale.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

4 – PROPOSITION D'IMPLANTATION D'UN SOUS REPARTITEUR OPTIQUE SOUS LA FORME D'UNE ARMOIRE DE RUE :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la proposition de la société NGE, pour la mise en place d'un sous répartiteur optique (SRO), sous la forme d'une armoire de rue, qui sera positionné Place du Soleil d'Oc. Cet élément aura pour fonction d'abriter les équipements nécessaires au réseau Fibre Optique, afin d'amener le très haut débit jusqu'à l'abonné.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

5 – PROPOSITION D'ACHAT D'UNE PARTIE DES PARCELLES APPARTENANT A MONSIEUR BOUSQUET J-PIERRE :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de faire l'acquisition d'un terrain d'une surface de 2 602 m², appartenant à Monsieur BOUSQUET Jean-Pierre, afin de réaménager le pluvial Chemin des Soleillades et de canaliser les fortes pluies lors d'évènements climatiques importants.

6 – PROPOSITION DE VENTE D'UN TERRAIN DANS LE DOMAINE PUBLIC A MADAME FORTUNE MARIE :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la proposition de Madame FORTUNE Marie, de faire l'acquisition d'un petit morceau de terrain d'environ 40 m², situé devant sa maison. Ce terrain étant actuellement dans le domaine public de la commune, il convient de lancer une procédure d'alignement.

Après cela, il conviendra de prendre deux nouvelles délibérations afin de constater que le terrain n'est plus affecté à « un service public ou à l'usage direct du public » et de fixer par la suite les modalités de vente à Madame FORTUNE

Cette proposition est acceptée à l'unanimité de lancer la procédure d'alignement.

La séance est levée, il est 20 H 30.